



EINGETRAGENE NORM DER SCHWEIZERISCHEN NORMEN-VEREINIGUNG SNV NORME ENREGISTRÉE DE L'ASSOCIATION SUISSE DE NORMALISATION

Remplace la partie technique de la recommandation SIA 380/4, édition 1995

Elektrische Energie im Hochbau L'energia elettrica nell'edilizia

L'énergie électrique dans le bâtiment



Éditeur Société suisse des architectes et des ingénieurs Case postale, CH-8027 Zurich

La SIA décline toute responsabilité l'application de la présente publica	en cas de dommage tion.	s qui pourraient surv	enir du fait de l'utilisati	on ou de
2007-02 1 ^{er} tirage				

TABLE DES MATIÈRES

		P	age	
Avan	t-propos .		4	
0	Champ d	'application	5	
0.1	Délimitat	tion	5	
0.2		es normatives		
0.3		ns générales		
		onstruction	6	
0.4		tion par rapport à la norme		
		1 «L'énergie thermique		
	dans le b	pâtiment»	7	
1	Terminol	ogie	8	
1.1	Définitio	ns	8	
1.2	Symbole	s, termes, unités	20	
1.3			23	
1.4		malisé de la demande		
	en électr	icité	25	
	۷			
2		projet	27	
2.1		ation entre le maître d'ouvrage,		
		tectes et les ingénieurs	27	
2.2	Démarch	ıe	27	
3	Calcul de	e la demande en électricité	28	
3.1	Généralit	tés	28	
3.2		ents d'exploitation	29	
3.3	Éclairage			
3.4	Ventilation/climatisation			
3.5	Installations diverses 5			
3.6	Chaleur (chauffage et eau chaude		
	sanitaire)	64	
4	Exigence	98	66	
4.1	•	tés	66	
4.2	Équipements			
4.3)	69	
4.4	Ventilation/climatisation			
4.5		ons diverses	76	
4.6		(chauffage et eau chaude		
)	76	
Anne	xe			
A (inf	formative)			
-		d'électricité	78	
B (int	ormative)	Bilan énergétique	00	
C (inf	iormativa)	de bâtiments types Valeurs limites et valeurs	80	
C (informative)		cibles de référence	83	
D (informative)				
,	,	des matériaux et		
		des surfaces	88	
E (informative)		Publications et aides		
		au calcul	90	

AVANT-PROPOS

La présente norme SIA 380/4 L'énergie électrique dans le bâtiment a pour objet l'utilisation rationnelle de l'électricité dans le bâtiment. Elle vise à faciliter la tâche des concepteurs en leur proposant un outil d'optimisation s'appliquant à la demande en électricité dans les bâtiments neufs ou rénovés. Elle définit les indices de référence et le modèle standard nécessaires à la description de la demande en électricité dans le bâtiment.

Cette norme s'adresse en premier lieu à l'équipe de concepteurs, qui regroupe les représentants du maître de l'ouvrage, de l'architecte ou du responsable de la direction générale du projet et des ingénieurs en installations. Elle permet au maître de l'ouvrage de donner des consignes claires aux concepteurs.

Elle s'adresse aussi au propriétaire et à l'exploitant dans la mesure où elle leur permet de paramétrer et de surveiller en permanence la demande en électricité d'un bâtiment et de ses infrastructures, notamment dans la perspective d'une éventuelle rénovation.

La présente norme SIA 380/4 L'énergie électrique dans le bâtiment remplace la partie technique de la recommandation de 1995 qui porte le même titre. Elle fournit les éléments nécessaires au calcul des valeurs de projet pour la demande en énergie correspondant aux prestations du bâtiment, et ce, dès l'avant-projet. Elle permet ainsi de comparer la demande en électricité prévisible et les performances requises. La recommandation de 1995 se limitait à la demande spécifique en électricité pour l'éclairage, la ventilation et la climatisation. La nouvelle norme intègre quant à elle toutes les prestations du bâtiment (équipements, installations diverses, production de chaleur). En lieu et place de la demande en énergie globale, le projet peut satisfaire aux standards de performance ponctuelle par appareil.

La recommandation SIA 380/4 servait également de base pour la définition des exigences afférentes au label Minergie (p. ex. pour l'éclairage, la ventilation et la climatisation). L'étoffement de ces dispositions dans la nouvelle norme permet d'étayer encore mieux le label Minergie.

Le modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC) prévoit dans le module 6 (facultatif) le recours à la recommandation SIA 380/4 pour l'éclairage, la ventilation et la climatisation des surfaces de plus de 2000 m² affectées aux activités tertiaires, commerciales ou publiques. Le module 6 reprend les valeurs limites et la méthode de calcul de la documentation SIA D 0131. Certains cantons ont repris ce module dans leurs prescriptions énergétiques – moyennant quelques adaptations dans certains cas.

La présente norme est avant tout une aide pour les concepteurs. Sa marge d'interprétation permet de moduler l'évaluation de la demande en énergie en fonction de n'importe quelle situation concrète. Elle n'a en aucun cas la prétention de servir de référence aux autorités d'exécution. Une telle utilisation présupposerait une précision, une simplicité et une objectivité d'un autre ordre, nécessairement lié à une méthode de calcul univoque et à des exigences claires, applicables à la majorité des demandes de permis sans poser de problème ni nécessiter de marge d'interprétation. Les requérants doivent en effet pouvoir déterminer à l'avance si leur projet remplit ou non les exigences officielles. Il incombe dès lors aux autorités de soupeser les dispositions de la présente norme afin de différencier celles qui peuvent être prises comme référence et celles qui ne satisfont pas à un tel office. Dans son ensemble, la nouvelle norme SIA 380/4 ne peut être considérée comme contraignante par les autorités d'exécution.

Commission SIA 380/4

Sigles des organisations représentées à la commission SIA 380/4

CSCE Conférence des services cantonaux de l'énergie

OFEN Office fédéral de l'énergie

SIA KHE Commission SIA pour les normes en installations et énergie

SLG Association suisse pour l'éclairage

Commission SIA 380/4

Organes représentés

Président Reto Lang, dipl. Bauing. ETH/SIA, Zurich SIA KHE

Membres Conrad U. Brunner, dipl. Arch. ETH/SIA, Zurich SIA KHE Andreas Eckmanns, dipl. El. Ing. HTL, Bienne OFEN

Stefan Gasser, dipl. El. Ing. ETH/SIA, Zurich
René Herzog, Elektrotechniker TS, Aarau
Felix Jehle, dipl. El. Ing. HTL, Liestal
SIA KHE
Concepteur
CSCE, SIA KHE

Jürg Nipkow, dipl. El. Ing. ETH/SIA, ZurichSIAChristoph Schierz, Dr. sc. nat. ETH, Physiker, ZurichSLGUrs Steinemann, Masch.-Ing. SIA, WollerauSIA KHEEnrique Zurita, ing. méc. dipl. EPFL/SIA, EchallensSIA

Secrétaire Martin Lenzlinger, Dr. phil., Physiker SIA, Zurich

Adoption et validité

La Commission centrale des normes et règlements de la SIA a adopté la présente norme SIA 380/4 le 25 août 2005.

Elle est valable à partir du 1er octobre 2006.

Elle remplace la partie technique de la recommandation SIA 380/4 *L'énergie électrique dans le bâtiment* du 1^{er} décembre 1995.

Copyright © 2006 by SIA Zurich

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie intégrale ou partielle (photocopie, microcopie, CD-ROM, etc.), d'enregistrement sur ordinateur et de traduction sont réservés.